



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-13 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par courrier électronique au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. [...]

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de Tubize, 11 (en la salle de l'Espace Beau Bois), le **mercredi 23 septembre 2020 à 20 h 00'**.

Braine-le-Château, le 18 septembre 2020

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS



Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

SÉANCE PUBLIQUE ORGANISÉE "EN URGENCE"

Note importante à l'attention des membres de l'assemblée et du public

Afin de garantir au mieux le respect de la règle de "*distanciation sociale*" à observer en situation de pandémie, cette réunion - **publique** - du Conseil communal aura lieu **en la salle de l'Espace Beau Bois, rue de Tubize, 11**, suivant faculté offerte par l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 30 organisant la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux (30 avril 2020) : "[...] si l'endroit habituellement prévu pour les séances s'avère trop exigü, il peut y être dérogé pour une organisation dans un lieu permettant la distanciation sociale".

1. Programme communal de développement rural (P.C.D.R.). Septième "convention-exécution" (2020) relative à la fiche de projet 2.2 intitulée "*Valorisation transcommunale de l'ancienne ligne de chemin de fer 115 en pré-RAVeL*" : approbation.
2. Programme communal de développement rural (P.C.D.R.). Projet d'aménagement en "*pré-RaVeL*" d'un tronçon de la ligne 115 (voie de chemin de fer désaffectée) entre l'avenue Gaston Mertens et la rue Idès Vanschedael et,
hors P.C.D.R., aménagement du plateau de l'ancienne gare à Braine-le-Château.
Choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services (étude et coordination en matière de sécurité et de santé pour les phases projet et réalisation).
3. Mobilité. Aménagement en "*pré-RaVeL*" d'un tronçon de la ligne 115 (voie de chemin de fer désaffectée) entre l'avenue Reine Astrid et l'avenue Gaston Mertens. Modifications du cahier spécial des charges régissant le marché de travaux : approbation.